

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°246/PR-SGG du 20 Juin 1966, chargeant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République,
VU le message porté N°140/MFAE/Cab du 6 Juillet 1966, annonçant le départ en mission du Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

D É C R È T E :

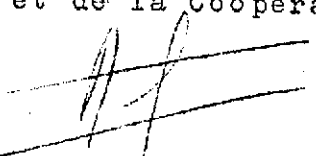
Article 1er - Pour compter du 30 Juin 1966, Mr Moïse MENSAH, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et des Affaires Economiques, pendant l'absence de Mr Nicéphore SOGLO.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 29 Juillet 1966

par le Président de la République,

le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,


Moïse MENSAH


Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MDRC-MFAE 6 - SGG 4 - CS 5 -
IAA 2 - Gde.Chanc. 1 - Ministères 9
JORD 1.